

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DU ROVE**

**SEANCE DU 15 MAI 2023**

**Conseillers Municipaux : Effectif : 29 ; Présents : 21 ; Pouvoirs : 7 ; Absents : 8**

L'an deux Mil vingt-trois, le quinze mai à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges ROSSO Maire, suite à la convocation en date du 9 mai 2023

**ETAIENT PRESENTS :** BONNET Marie-Claude -CASABURI Francine - CORTES Jeanne - COSTE Raymonde – DEQUIVRE Claude - DESMATS Nicole - FIORI Frédéric - FERNANDEZ Danielle - GUEVARA David – GROBEL Pierre - JAUFFRET Michel— LAVAL Jacques - LILLO Sabine - MAZADE Alain- MAISONNEUVE Régis - MONTALBAN Francis – ROSSO Georges – ROSSO Viviane – SABATINO Paul - SALAS Aline - SOLE Jean-Pierre.

**ONT DONNE POUVOIR :** GUIDI Marie-Noëlle à ROSSO Georges - BARTOLI Michel à SABATINO Paul - MARTINEZ Véronique à JAUFFRET Michel - CANGELOSI Laetitia à MAZADE Alain - GIRAUD Chantal à DESMATS Nicole - JUAN Annie à CORTES Jeanne - MISSIMILLY Laurent à ROSSO Viviane

**ABSENTS :** GUIDI Marie-Noëlle - BARTOLI Michel - MARTINEZ Véronique - CANGELOSI Laetitia- GIRAUD Chantal - JUAN Annie - MISSIMILLY Laurent – SACOMAN Roger -

**SECRETAIRE DE SEANCE :** SALAS Aline

2023-03-04	DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 TRAVAUX DE PROXIMITE 2023
------------	--

***Démolitions préalables à de futurs travaux d'aménagements du centre ancien de la commune du Rove***

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal, le projet d'aménager un terrain communal.

En effet la Commune a fait l'acquisition d'une parcelle de 9435 m<sup>2</sup> avec des bâtiments anciens – remises, granges, maisons – afin de réaménager le centre-ville avec la création dans une 1<sup>er</sup> phase d'un espace public et dans une deuxième phase d'un bâtiment communal.

Ces parcelles se situent face la médiathèque, le groupe scolaire et à proximité de la crèche municipale.

Avant de réaliser la phase 1, il s'avère nécessaire de procéder à la démolition de certains bâtiments existants, d'élaguer et dessoucher les parcelles de terrain.

La commune a déjà entrepris des efforts importants pour la réfection, la création de bâtiments et d'espaces communaux ; elle poursuit avec cette opération son investissement pour la préservation de son centre ancien et de ses espaces publics.

Le montant estimatif de cette opération s'élève à **74 600 € HT**.

Le Conseil Départemental a reconduit pour 2023 sa politique d'aide aux Communes, dans le cadre des travaux de proximité, consistant à subventionner des travaux d'investissement sous maîtrise d'ouvrage communal, mandatés à la section d'investissement. Le taux de la subvention est fixé à 70 % sur le coût HT des travaux plafonnés à 85 000 € HT par projet.

Le plan de financement prévisionnel est présenté ainsi :

Descriptif	COUT HT	FINANCEMENTS	Montants HT	% Taux
Démolition bâtis existants	38 300,00 €	Conseil Départemental 13: Travaux proximité 2023	52 220,00 €	70%
Elagage, dessouchage et évacuation végétaux	36 300,00 €	Autofinancement Commune :	22 380,00 €	30%
<b>Total opération</b>	<b>74 600,00 €</b>	<b>TOTAL FINANCEMENTS :</b>	<b>74 600,00 €</b>	<b>100%</b>

Considérant la nécessité de réaménager le centre-ville de la commune avec la création d'un espace public et d'un bâtiment communal,

Considérant que pour réaliser ce projet la démolition de certains bâtiments existants et divers travaux préalables s'avèrent nécessaire,

Considérant la possibilité d'obtenir une subvention auprès du Conseil Départemental 13 dans le cadre des travaux de proximité,

Vu l'acquisition de différentes parcelles pour réaliser ces projets

Vu le plan de financement présenté ci-dessus,

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que cette opération pourrait être éligible au titre d'une aide financière du Conseil Départemental 13, dans le cadre des travaux de proximité (70%). Aussi propose-t-il au conseil municipal de solliciter auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône la subvention la plus élevée possible.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** de **DEMANDER** une aide financière la plus élevée possible au Conseil Départemental 13, dans le cadre des travaux de proximité pour démolition préalable à de futurs travaux d'aménagements du centre ancien de la commune

**ARTICLE 2 :** d'**APPROUVER** le dossier présenté ;

**ARTICLE 3 :** de **CHARGER** Monsieur le Maire de fournir le dossier nécessaire, le moment venu, pour octroi de cette aide.

**VOTE / POUR 28 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire  
Georges ROSSO



Envoyé en préfecture le 17/05/2023

Reçu en préfecture le 17/05/2023

Publié le

ID : 013-211300884-20230517-20230304-DE